



Fonds de développement des territoires 2019-2020

Priorités annuelles d'intervention 2019-2020

Politique de soutien aux projets structurants pour
améliorer les milieux de vie

Politique de soutien aux entreprises

Fonds de développement des territoires 2019-2020

1. Mise en contexte

ENTENTE RELATIVE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)

Avec l'adoption de la loi 28 et l'ajout de nouveaux mandats de développement, les municipalités régionales de comté (MRC) sont reconnues comme instance de gouvernance territoriale pour favoriser le développement local et régional sur leur territoire. La MRC de Roussillon a signé en 2015 une entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Suite à la signature de celle-ci, la MRC de Roussillon doit adopter et maintenir une mise à jour des **priorités d'intervention** et de sa **Politique de soutien aux entreprises** et également de sa **Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie** conformément aux exigences stipulées dans l'entente.

L'entente relative au Fonds de développement des territoires vise :

- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise
- La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation des projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans le domaine social, culturel, économique et environnemental
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre)
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement (Communauté métropolitaine de Montréal, commissions scolaires, etc.) et les organismes communautaires
- Le soutien au développement rural.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DU FDT

Pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, la MRC de Roussillon reçoit du MAMH dans le cadre du FDT, une somme totalisant 904 304 \$. De plus, une somme de 84 853 \$ désengagée de projets antérieurs vient s'ajouter au FDT disponible pour la période. Ces fonds doivent viser les mesures citées ci-dessus.

2. Développement durable

La réalisation depuis 2015 d'une démarche diagnostique et de consultation citoyenne portant sur différents enjeux de développement de la région s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue de la qualité de vie sur le territoire de Roussillon. Cette démarche englobante, axée sur le développement durable, vise à concilier les dimensions économiques, sociales et environnementales dans les politiques, les stratégies et les projets de développement afin que les besoins et les aspirations de chacun ne nuisent pas à ceux des autres ni aujourd'hui ni demain, et ce, pour l'ensemble de la population de la MRC de Roussillon.

Fonds de développement des territoires 2019-2020

3. Municipalités desservies

Les municipalités desservies sont les municipalités membres de la MRC de Roussillon, à savoir :

- Candiak
- Léry
- Saint-Isidore
- Châteauguay
- Mercier
- Saint-Mathieu
- Delson
- Saint-Constant
- Saint-Philippe
- La Prairie
- Sainte-Catherine

4. Priorités annuelles d'intervention 2019-2020

Pour l'année 2019-2020, la MRC a revu ses priorités d'intervention afin de s'arrimer aux différentes politiques, planifications territoriales :

- Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Roussillon (PDZA)
- Politique de développement social de Roussillon
- Politique culturelle régionale de la MRC de Roussillon
- Étude de positionnement économique
- Étude sur la promotion des pôles touristiques et culturels
- Etc.

La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise			
Priorités annuelles d'intervention	Champs ou secteurs d'intervention	Sources	Montant
Partenariats en développement économique régional	Développement économique	FDT	25 000 \$
Contribution au Centre d'entrepreneuriat des Grandes-Seigneuries	Développement économique	FDT	80 000 \$
Projet de synergies industrielles en collaboration avec le MEI	Développement économique	FDT	5 000 \$
Mise à jour du mix commercial	Développement économique	FDT	8 500 \$
Total			118 500 \$

La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire			
Priorités annuelles d'intervention	Champs ou secteurs d'intervention	Sources	Montant
Analyste financier contractuel	Développement économique	FDT	15 000 \$
Planification stratégique et mise en œuvre	Développement du territoire	FDT	125 000 \$
Projet étude besoins immigration	Développement social	FDT et FARR	2 500 \$
Total			142 500 \$

Fonds de développement des territoires 2019-2020

La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation des projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental			
Priorités annuelles d'intervention	Champs ou secteurs d'intervention	Sources	Montant
Financement de projets dans les municipalités dans le cadre du Fonds de développement des communautés	Développement économique et social	Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie FDC	452 152 \$
Évènement Investir Roussillon III	Développement économique	FDT	25 000 \$
Incubateur/accélérateur régional - étude de faisabilité	Développement économique	FDT	30 000 \$
Développement des communautés	Développement économique	FDT	25 000 \$
Projet Axiome	Culture	FDT et FARR	3 500 \$
Total			535 652 \$

Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services			
Priorités annuelles d'intervention	Champs ou secteurs d'intervention	Sources	Montant
Internet haute-vitesse	Développement économique	FDT et FARR	37 000 \$
Évaluation foncière - étude de faisabilité	Partage de services	FDT	25 000 \$
Accueil collections externes - Réserve musée	Culture	FDT et FARR	3 500
Total			65 500 \$

L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement et les organismes communautaires			
Priorités annuelles d'intervention	Champs ou secteurs d'intervention	Sources	Montant
Contribution annuelle - entente culturelle 2018-2020	Culture	Entente avec le ministère de la Culture et des communications	53 000 \$
Bourse artiste professionnel	Culture	Entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec	10 000 \$
Total			63 000 \$

Le soutien au développement rural			
Priorités annuelles d'intervention	Champs ou secteurs d'intervention	Sources	Montant
Plan de développement de la zone agricole (PDZA)	Développement économique et rural	FDT	50 000 \$
Total			50 000 \$

PRIORITÉS D'INTERVENTION 2019-2020 – MONTANTS ENGAGÉS			975 152 \$
--	--	--	-------------------

Fonds de développement des territoires 2019-2020

6. Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2019-2020

L'élaboration de la présente **Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2019-2020** coïncide avec la démarche de développement durable et se veut un outil qui pourra évoluer dans le temps.

PROGRAMMES ET AIDES FINANCIÈRES

Un soutien financier aux projets est offert sous forme de subvention dans le cadre du **Fonds de développement des communautés** (FDC). Les dispositions et critères relatifs à ces fonds sont présentés dans le Guide du promoteur. Ces fonds seront révisés annuellement par le Conseil des maires en fonction des priorités d'intervention définies et des sommes disponibles. Le Conseil des maires a ainsi résolu d'attribuer annuellement 50 % de l'enveloppe du FDT au FCU dans un principe de développement partagé avec les municipalités et avec pour objectif de susciter l'émergence de projets dans chacune des communautés locales de la MRC.

Les autres projets financés dans le cadre de cette Politique s'inscrivent dans les **Priorités d'intervention** annuelles définies par le Conseil des maires.

BÉNÉFICIAIRES ADMISSIBLES

Les bénéficiaires admissibles à une aide dans le cadre de la présente Politique sont :

- Les organismes municipaux, incluant la MRC
- Les organismes à but non lucratif
- Les coopératives non financières

OFFRE DE SERVICE

La **Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux** intervient en matière de :

- Mobilisation des collectivités et soutien technique et financier aux projets d'amélioration des milieux de vie dans une perspective de développement durable
- Soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services
- Soutien aux communautés rurales et urbaines
- Soutien aux mandats de la MRC en regard de la planification de l'aménagement et du développement durable du territoire
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement (Communauté métropolitaine de Montréal, commissions scolaires, etc.) et les organismes communautaires

Par l'entremise :

- De services d'une équipe professionnelle des secteurs du développement économique et des communautés, de l'aménagement du territoire, de la culture et du récréotourisme en codéveloppement avec les municipalités, les communautés et les promoteurs
- De projets collaboratifs
- D'activités de concertation, de mobilisation et d'animation
- De systèmes d'informations stratégiques et bases de données actualisées et consolidées

Fonds de développement des territoires 2019-2020

- D'un portrait-diagnostic évolutif du territoire faisant état des capitaux humains, sociaux, naturels, économiques et physiques
- D'outils de planification tels que le Schéma d'aménagement, le positionnement économique de la MRC, la Politique de développement social, la Politique culturelle, etc.

DISPOSITION ABROGATIVE

La présente **Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie** remplace et abroge toute règle ou politique antérieure en cette matière. Elle peut être modifiée en tout temps par le Conseil des maires.

RÈGLES DE GOUVERNANCE

La MRC de Roussillon assume la gestion et le respect de la présente Politique en conformité avec les dispositions de l'entente relative au **Fonds de développement des territoires**.

Le Conseil des maires approuve les projets par voie de résolution.

ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente Politique prend effet à compter de la date de son adoption par le Conseil de la MRC de Roussillon.

Fonds de développement des territoires 2019-2020

7. Politique de soutien aux entreprises

La **Politique de soutien aux entreprises** vise à définir l'offre de service de la MRC de Roussillon en matière d'aide aux entreprises de son territoire. Elle vient également présenter les fonds d'investissement disponibles pour favoriser la croissance et le maintien des entreprises.

PROGRAMMES ET AIDES FINANCIÈRES

Aucun programme ou aide financière sous forme de subvention n'est disponible dans le cadre de la présente Politique.

Un soutien financier aux projets d'entreprises privées et d'économie sociale est offert sous forme de prêt dans le cadre du **Fonds locaux d'investissement (FLI et FLS)**.

BÉNÉFICIAIRES ADMISSIBLES

Les bénéficiaires admissibles à une aide dans le cadre de la présente Politique sont :

- les entreprises, privées ou d'économie sociale, à l'exception des entreprises privées du secteur financier
- les coopératives non financières

OFFRE DE SERVICE

Le soutien aux entreprises offert par la MRC de Roussillon se décline dans les services suivants.

Sensibiliser et informer les entreprises des opportunités et priorités de développement de la MRC, des caractéristiques de la main-d'œuvre locale, de l'offre de terrains, locaux, etc.

- Référer les promoteurs auprès de partenaires et autres ressources spécialisées
- Épauler les projets d'entreprises générateurs d'investissement et d'emplois et/ou à fort potentiel d'innovation, incluant les entreprises d'économie sociale
- Veiller à la rétention d'entreprises établies
- Mailler les entreprises avec d'autres entreprises locales
- Agir comme intermédiaire entre les promoteurs et les villes pour informer des priorités de développement ainsi qu'aider et accélérer la réalisation des projets
- Offrir un levier de financement complémentaire aux projets porteurs avec les *Fonds locaux d'investissement*

DISPOSITIONS ABROGATIVES

La présente Politique de soutien aux entreprises remplace et abroge toute règle ou politique antérieure en cette matière. Elle peut être modifiée en tout temps par le Conseil des maires.

RÈGLES DE GOUVERNANCE

La MRC de Roussillon assume la gestion et le respect de la présente Politique en conformité avec les dispositions de l'entente relative au **Fonds de développement des territoires**. Elle confie à un comité d'investissement l'analyse et l'octroi des investissements dans le cadre des **Fonds locaux d'investissement (FLI et FLS)** et conformément à la politique d'investissement adoptée par le Conseil.

ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente Politique prend effet à compter de la date de son adoption par le Conseil de la MRC de Roussillon.